Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_049-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_049

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 25 + 1 pouvoir

Date de publication : 03/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Le **2 avril 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales**.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM , El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Béatrice WILLEMS, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Yvon BELLEMANIERE, Philippe TIRARD, Alain MOUTURAT, Laure GUERCI, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Mathieu BAUDRILLARD, Rodin TAMBURINI
ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Sophie GRUNY
ÉTAIT ABSENTE : Laurence BROSSET

Mme ROY et M. CEBRUNSKA ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

Cession parcelle AC 245

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

Vu la demande d'achat de terrain de Mme SAIZ BAGUÉ en date du 13 janvier 2026 ;

Vu l'avis du service des Domaines n°2026-89345-08082 ;

Exposé des motifs

Considérant que la parcelle est libre de toute occupation et affectation ;

Considérant que Mme SAIZ BAGUÉ a formulé son intérêt quant à faire l'acquisition de la parcelle susmentionnée ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_049-DE

Considérant que l'avis des Domaines évoqué supra indique une valeur vénale de 70€ HT pour cette parcelle ;

Considérant que Maître MILLARD sera chargé de la rédaction des actes nécessaires à cette cession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**ACCEPTE** la cession de la parcelle AC 245 pour la somme de 70€, hors taxes et hors frais de notaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 3 avril 2026
Le Maire, Yves DELOT,

VILLE DE SAINT-FLORENTIN (Yonne)